



NOTE *de* CONJONCTURE



NUMÉRO 4
OCTOBRE 2025

RENDEZ-VOUS ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

3 124
rendez-vous

DELAIS DE DÉMARCHE

Délai moyen de démarche (en jours) :

- prestations légales **7,4** jours
- minima sociaux **7,08** jours

CONTACTS

19 945 rendez-vous téléphoniques
620 rendez-vous en visio
15 569 rendez-vous dans un accueil

Source : Cumul fin septembre 2025 - Source SID (Système d'information décisionnel) et logiciel Troov

94,7 % des allocataires ont donné leur adresse mail
et autorisé son utilisation

94,7 % des allocataires ont donné leur numéro de portable
et autorisé son utilisation

55,66 % des pièces arrivées ont été transmises via le web



Source : Cumul fin juillet 2025 - Cumul fin septembre 2025 - Source SID (Système d'information décisionnel)



28 829

familles sont concernées par l'allocation de
rentrée scolaire qui a été versée dès le mois
d'août, soit

plus de 18 millions d'€

2 459

bénéficiaires potentiels de l'aide extra-légale à
la rentrée scolaire. Elle peut être versée sous
conditions de ressources pour soutenir les familles
dont les enfants ont entre 18 et 21 ans et ne peuvent
pas bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire.

Source : CDR - Août 2025

RÉFORME DU COMPLÉMENT MODE DE GARDE

UNE AIDE PLUS ADAPTÉE POUR LES FAMILLES

Depuis le 1^{er} septembre 2025, le Complément de libre choix du mode de garde emploi direct (CMGED) qui bénéficie à environ 3 700 familles dans les Pyrénées-Orientales, a évolué pour mieux répondre aux besoins d'accueil des familles et s'adapter à leur situation. Elle constitue une avancée essentielle pour l'équilibre des familles et l'accès à un mode d'accueil individuel plus accessible pour tous.

Le CMG, un soutien à l'accueil individuel

Le CMG est une prestation versée par la Caf qui prend en charge une partie des frais liés à la garde des enfants de 0 à 6 ans dans le cadre d'un accueil individuel. Il s'adresse aux familles ayant recours à un-e assistant-e maternel-le agréé-e ou à une garde à domicile.

Une réforme pensée pour plus d'équité

Elle s'inscrit dans le cadre du déploiement du Service public de la petite enfance (Sppe) en soutenant l'accueil individuel et son attractivité et en favorisant l'accessibilité de tous aux modes d'accueil individuel en rapprochant le reste à charge des familles de celui pratiqué en crèche.

Axe clé de la COG 2023-2027, elle est inscrite dans l'article 86 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2023 et prévoit trois mesures d'évolution de cette aide pour les parents qui font appel à un-e assistant-e maternel-le ou à un-e garde à domicile.

La Caf des Pyrénées Orientales s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour accompagner les parents et les partenaires, les assistant-es maternel-les et les gardes à domicile à chaque étape de la mise en œuvre de la réforme.

De nouvelles modalités de calcul pour mieux répondre aux besoins des parents

Le mode de calcul du CMG est modifié pour augmenter le soutien financier aux parents qui ont des besoins d'accueil importants et des revenus modestes et qui emploient directement un-e assistant-e maternel-le ou un-e garde d'enfant à domicile.

Désormais, toutes les heures d'accueil sont prises en compte, sans plafond de montant versé, et en tenant compte des ressources des parents. Ce changement permet une meilleure adaptation de l'aide aux besoins réels des familles.

Cela se traduit par une hausse du montant du CMG pour la plupart des foyers. Pour certaines familles toutefois, le CMG a diminué mais un dispositif transitoire a été mis en place : sous certaines conditions, un complément temporaire peut être accordé afin d'atténuer l'impact de la réforme.

Un soutien renforcé pour les familles monoparentales et en cas de garde alternée

La réforme étend le Complément de libre choix du mode de garde aux enfants âgés de 6 à 12 ans à la charge des familles monoparentales afin d'apporter à ces dernières un soutien renforcé. Ce soutien peut notamment être décisif pour faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi des parents isolés. De plus, elle ouvrira dès décembre le droit au complément pour chacun des deux parents en cas de résidence alternée de l'enfant, dès lors qu'ils rempliront les conditions d'éligibilité à la prestation.

Avec la mise en œuvre de la réforme du complément libre du choix de mode de garde, les Caisses d'allocations familiales réaffirment leur engagement en faveur des besoins des familles et de leurs enfants, tout en prenant en compte les évolutions sociétales.

** A savoir : cette mesure n'a pas d'impact sur le CMG structure*

DATES CLÉS

Adoption du principe de la réforme dans la loi de financement de la Sécurité sociale

Décembre 2022

Formation des agents de la Caf

Été 2025

Ouverture du CMG à chaque parent ayant fait le choix de la résidence alternée pour leur enfant.

Décembre 2025

Juin 2025

Mise en ligne des simulateurs permettant d'évaluer le montant du CMG. Lancement de la campagne de communication.

Septembre 2025

Mise en application des nouvelles modalités de calcul du CMG et extension jusqu'aux 12 ans des enfants pour les familles monoparentales.

LA SÉCURITÉ SOCIALE FÊTE SES 80 ANS

Le 4 octobre 2025, la Sécurité sociale a fêté ses 80 ans. Créée en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, elle accompagne les Français à chaque étape de leur existence.

UNE HISTOIRE PROFONDÉMENT ANCRÉE DANS NOTRE PACTE RÉPUBLICAIN

La Sécurité sociale est née dans un contexte de reconstruction, au lendemain de la **Seconde Guerre mondiale**. Inspirée par les principes du Conseil National de la Résistance et les travaux de **Pierre Laroque**, elle visait à garantir à tous les citoyens une protection contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, accidents du travail, charges familiales).

Dès l'origine, elle repose sur un principe fondateur : chacun contribue selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins.

Elle incarne une ambition forte : libérer les travailleurs de l'incertitude du lendemain, et construire une société plus juste, plus solidaire, plus unie.

Depuis 1945, la Sécurité sociale a su évoluer, s'adapter, se moderniser, tout en restant fidèle à ses valeurs fondatrices.

AU CŒUR DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

Aujourd'hui, la Sécurité sociale couvre l'ensemble de la population à travers **plusieurs grandes branches** : Maladie, Famille, Retraite, Accidents du travail/maladies professionnelles, Recouvrement et Autonomie.

Elle accompagne les citoyens à chaque étape de leur vie, de la naissance à la vieillesse, en passant par les moments de fragilité, de transition ou de reconstruction.

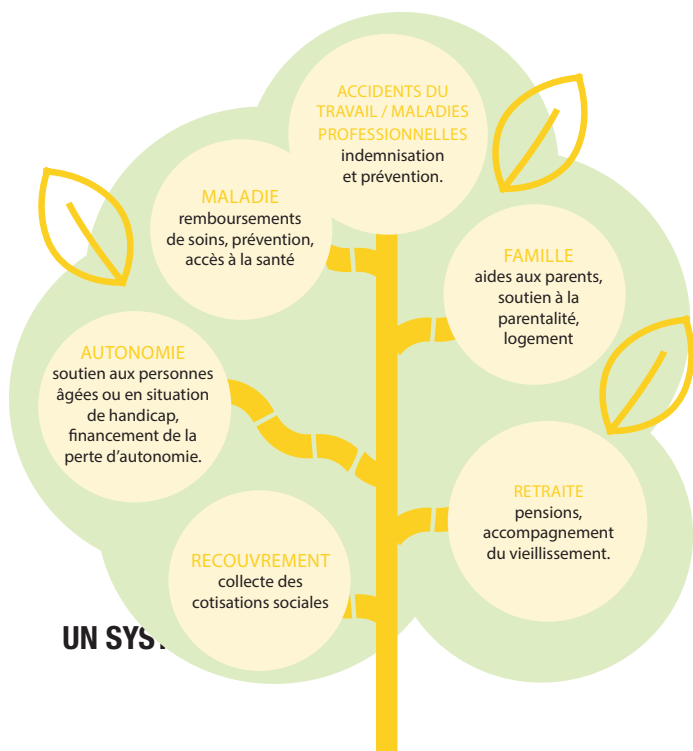
Ce modèle est confronté à des défis majeurs. Le vieillissement de la population, la baisse historique de la natalité, la soutenabilité financière, ou encore le renoncement aux soins sont autant d'enjeux qui invitent à réfléchir sur l'avenir.

En 2024, la France a enregistré 663 000 naissances, avec un taux de fécondité de 1,62 enfant par femme, un niveau historiquement bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Dans le même temps, le nombre de retraités augmente, tandis que la population active stagne.

Face à ces mutations, la Sécurité sociale innove. Elle développe des parcours d'accompagnement personnalisés pour mieux répondre aux besoins des usagers, simplifie les démarches avec la solidarité à la source, modernise ses systèmes d'information avec le principe "dites-le-nous une fois".

ZOOM SUR LA BRANCHE FAMILLE : UN PILIER DU QUOTIDIEN

Créée en 1967, la branche Famille comprend la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et les 101 Caisses d'allocations familiales (Caf), elles-mêmes créées en 1946. Présente dans chaque département, la Caf est l'une des composantes majeures du régime général de la Sécurité sociale.



TROIS GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION

La branche Famille agit dans trois grands champs :

- **L'accompagnement des familles**

Elle verse des prestations familiales et finance des services pour soutenir les familles à chaque étape de la vie : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité...

- **L'accès et le maintien dans un logement de qualité**

Elle verse des aides au logement et accompagne les familles dans leurs démarches pour un habitat digne et adapté.

- **La solidarité et cohésion sociale**

Elle soutient les personnes en situation de précarité via le RSA, la prime d'activité, l'AAH, et finance des structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Deux types de prestations

Les aides versées par les Caf relèvent de deux catégories :

- **Les prestations légales** : aides financières versées sous forme de compléments de revenus (prestations familiales, allocations logement...) ou de revenus de substitution (RSA, AAH).

- **Les aides extralégales d'action sociale** : aides à l'investissement et au fonctionnement d'équipements et de services (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux), accompagnement des familles en difficulté (aides aux vacances, séparation), soutien à la parentalité...

UN SOUTIEN MASSIF ET UNIVERSEL

En France, une personne sur deux bénéficie directement ou indirectement de l'aide de la branche Famille. Son financement repose principalement sur les cotisations sociales versées par les employeurs, mais aussi sur des impôts et contributions publiques (État, départements...).

Chaque jour, la branche Famille agit concrètement pour améliorer la vie des familles, réduire les inégalités et renforcer la cohésion sociale.



LES CHIFFRES DE LA CAF DES PO

113 000

allocataires

48 %

de la population du département
couverte par au moins une prestation
légale versée par la Caf

48

millions d'€

versés au titre de l'action sociale (45,4 M€
aux partenaires et équipements et 2,6 M€
aux allocataires)

804

millions d'€

versés au titre des prestations légales

FOCUS

NOUVEL ACCUEIL DE LA CAF À PERPIGNAN DES ALLOCATAIRES TRÈS SATISFAITS

Courant 2025, une enquête a été réalisée auprès des allocataires pour évaluer leur satisfaction concernant les conditions d'accueil après les travaux de réagencement à la Caf à Perpignan.

Les résultats très positifs viennent récompenser les efforts réalisés pour renforcer la qualité d'accueil des usagers.



121 ALLOCATAIRES ONT RÉPONDU

99 %

trouvent que le nouvel aménagement permet de mieux circuler dans l'espace d'accueil.

98 %

estiment que l'aménagement permet de mieux repérer les espaces d'accueil et d'accès aux services.

95 %

se déclarent satisfaits de l'aménagement et du confort des locaux.

97 %

pensent que cet aménagement permet une plus grande confidentialité.



DES VALEURS, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

SOLIDARITÉ - ÉQUITÉ - NEUTRALITÉ

CONTACTER LA CAF

INTERNET :

www.caf.fr / Mon compte

APPLI MOBILE :

Caf-Mon compte

TÉLÉPHONE : 3230

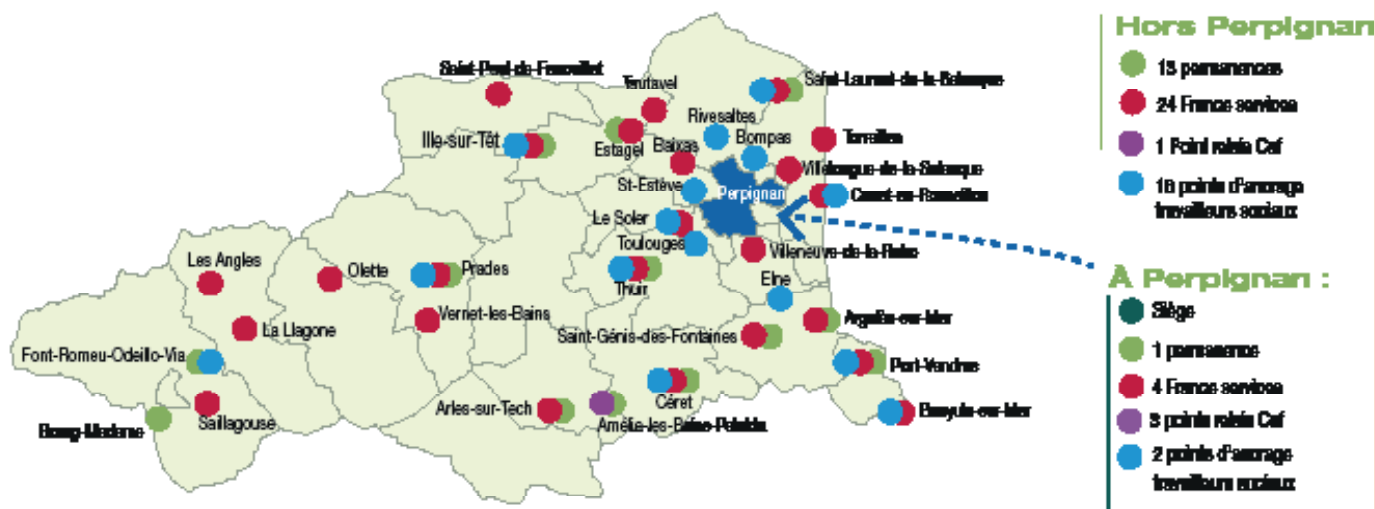
(service gratuit + prix de l'appel)

24h sur 24 pour l'information en libre service / du lundi au vendredi de 9h à 16h30 pour joindre un conseiller.

COURRIER :

Caf des PO
112, rue Docteur Henri Ey
BP 49927
66019 Perpignan Cedex 9

LA CAF DANS LE DÉPARTEMENT



S'INFORMER

Le site de la Caf
www.caf.fr

Le site des parents
www.monenfant.fr

Le site consacré aux aides aux vacances de votre Caf
www.vacaf.org

La Caf sur les réseaux sociaux



Le site du réseau parentalité 66
www.parents66.fr